

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE METZERAL

Séance du lundi 23 juillet 2018

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 18 heures 00.

Présents :

Mme Denise BUHL, Maire ;

M. René SPENLE

M. Robert GEORGE

M. Thomas LITZLER

M. Stéphane ROESS

M. Denis THOMANN

Mme Danielle TRAPPLER

Mme Régine ZINGLE

Mme Christiane BEZOLD

M. Bertrand SPIESER

Mme Chantal HEIL

Absents excusés et non représentés : Mme Manuela VIEIRA

Absents non excusés :

Ont donné procuration : M. André SCHICKEL à Mme Denise BUHL et Mme Charlotte WODEY à M. René SPENLE

Secrétaire de Séance : Mme Denise BUHL

Ordre du jour

1. Autorisation de lancement d'un marché public
2. Divers

Avant d'ouvrir la séance Madame le maire sollicite l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

3. Décision modificative n° 02 : budget eau - assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rajout du point susmentionné.

Point 1 – Autorisation de lancement d'un marché public (D-2018-07-67)

Mme le maire explique que par délibération du 11 juillet dernier, le conseil avait décidé d'attribuer le lot n° 06 *menuiseries extérieures Alu* à l'entreprise BOETZLE de Metzeral dans le cadre du marché de la réhabilitation thermique et restructuration du bâtiment anciennement la poste.

Or, depuis cette date ce dernier vient de se désister, il y a donc lieu de relancer ce lot.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'AUTORISER** Madame le maire à relancer le marché, lot n° 06 Menuiseries extérieures ALU

Point 2 - Divers

Point 3 – Décision modificative n° 02 – budget eau/assainissement (D-2018-07-68)

Mme le maire explique que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de 2016 a été demandée en 2018 par l'Agence de l'eau. Or, afin de reverser à l'agence de l'eau la redevance pollution et la redevance de modernisation des réseaux de l'année 2017, il y a lieu d'effectuer le virement de crédit suivant.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'OPERER** les ajustements comptables suivants n'impactant pas l'équilibre du budget :

	Désignation	Somme
<i>Dépense de fonctionnement :</i>		
658 / 65	Charges diverses de gestion courante	- 1 000,00 €
61523 / 011	Entretien et réparation	- 2 800,00 €
701249 / 014	Redevance pour pollution domestique	+ 3 800,00 €
	Total dépenses d'exploitation :	0,00 €

La séance est levée à 18H30